

« BIO CENTRE »
Association de la filière biologique en région Centre
Siège social : Cité de l'Agriculture
13, avenue des Droits de l'Homme
45921 ORLEANS cedex 9
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 28 mars 2013

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Blois le 28 mars 2013 à 14h00 sur convocation adressée par courrier électronique, comme prévu par l'article 8 des statuts, en date du 12 mars 2013.

Présents :

Administrateurs titulaires :

Christophe Fertré (Biocoop Salut Terre / distributeur)
Eric Lelièvre (Chambre régionale d'agriculture / institutionnel)
Benoit Gueroult (Allaire SA / préparateur)
Vincent Vandabeele (Biofood Touraine / préparateur)
Serge Mautouchet (SMC Serge Mautouchet / préparateur)
Jean-François Vincent (EARL de la Chaume du Chat / producteur)

Autres :

Eric Béliard, directeur Bio Centre
Jean-Christophe Grandin, coordinateur amont Bio Centre

Absents / excusés :

Administrateurs titulaires :

Stéphane Merceron (Slowfood Tours-Val de Loire / consommateur)
Adeline Costa (Mag Fruits / distributeur)
Alain Rézeau (Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire / institutionnel) >> *pouvoir Eric Lélièvre*
Christophe Vaur (Coop de France Centre / institutionnel)
Etienne Gangneron (FRSEA Centre / institutionnel)
Gilles Renart (Agralys bio/ préparateur) >> *pouvoir Serge Mautouchet*
Denis Renard (Biocer / préparateur)
Emmanuel Bourgy (producteur)
Claude Gaulandeau (EARL de Pontijou / producteur)
Julien Jansen (GAEC du Coudray / producteur) >> *pouvoir Jean-François Vincent*
Philippe Riffard (SCA le Biotope/ producteur)
Sylvain Pothier (producteur)

Administrateurs suppléants :

Eric Belvaux (consommateur)
Philippe Gaudais (Gaudais distribution / distributeur)
Emmanuel Leroux (Confédération Paysanne / institutionnel)
Pascal Vergnaud (MFR de l'Orléanais / institutionnel)
Laurent Dousselin (Conserves du Blaisois / préparateur)
Christophe Riandière (Sopa Orléans SAS/ préparateur)
Joël Durand (GAEC Val Pré Vert/ producteur)
Viviane Macheroux (SCAE Chavigny-Macheroux / producteur)
Vincent Touzeau (GAEC Saute Moutons / producteur)

Au total, 9 administrateurs titulaires sur 18 étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut valablement délibérer conformément au quorum requis par l'article 8 des statuts.

Le président souhaite ajouter 2 points à l'ordre du jour initial, à savoir :

- Affaire Green negoce.
- Admission de nouveaux adhérents.

Après approbation de ces 2 points, l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 31 janvier 2013.
- Compte-rendu de la réunion du GRAB ou collège « producteurs » du 28 mars 2013 et points proposés à l'ordre du jour.
- Point de conjoncture des filières biologiques.
- Comptes de résultats 2012.
- Préparation assemblée générale du 2 avril 2013.
- Conférence « Ambition bio 2017 » du 14 mars 2013.
- Affaire Green negoce.
- Admission nouveaux adhérents.
- Divers (partenariat Porc Bio Système U, SelfBio-Centre, « Du nouveau dans mon assiette ! » ...)

Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 31 janvier 2013

Le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 31 janvier 2013 est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu de la réunion du GRAB ou collège « producteurs » du 28 mars 2013 et points proposés à l'ordre du jour

Jean-François Vincent présente les points abordés lors de la réunion du GRAB de ce jour :

- Situation, perspectives et enjeux de SelfBio-Centre.
- Assemblée générale de Bio Centre : désignation des représentants.
- Journée Techniques culturelles simplifiées (TCS) prévue le 11 juin prochain.
- Assises de l'installation : contribution au sein d'Inpact Centre qui se propose de porter les propositions de ses partenaires dans le cadre d'une synthèse régionale.
- Changement des logos des GAB.

Situation, perspectives et enjeux de SelfBio-Centre

SelfBio Centre n'est toujours pas à l'équilibre financier, mais les pertes annuelles tendent à régresser (150 000 € en 2011, 50 000 € en 2012) compte tenu de la restructuration récente et de la progression régulière du chiffre d'affaire. Pour 2013, une progression sensible de l'activité est prévue avec plusieurs projets en passe d'aboutir.

Les enjeux :

- rétablir la confiance avec les producteurs en réussissant contractualisation et planification ;
- développer l'activité en région mais aussi en Ile-de-France (Bio Centre et SelfBio-Centre rencontrent Fermes Bio d'Ile-de-France le 19 avril) ;
- recruter 2 producteurs comme administrateurs pour la prochaine assemblée générale (date pas encore fixée).

Point de conjoncture des filières biologiques

Vincent Vandenaabeele évoque une demande importante de poulets bio halal, tout particulièrement d'origine France, pour le marché de Dubaï. Après discussion sur le bio et l'halal, Jean-François Vincent précise que la position de l'Inao indique qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre bio et halal, en ce qui concerne le bien-être animal lié aux conditions d'abattage.

Benoît Guérout constate un « tassement » de la demande (légumes 5^e gamme), mais une possibilité de développement de l'offre à l'export.

2013 est une année difficile en céréales, liée à des reports de stocks importants et une perspective de baisse des prix, selon Eric Lelièvre. Ce dernier poursuit en indiquant qu'actuellement de nombreux bovins ne sont pas valorisés en bio, du fait des prix élevés en conventionnel qui sont équivalents à ceux proposés en bio.

Jean-François Vincent précise que les prix élevés des bovins et ovins en conventionnel sont dus à une forte demande (export principalement), à un troupeau français en diminution et à une sous-activité des abattoirs. Par contre, en porc la production est actuellement plus importante que la consommation, ce qui conduit à un stock de produits congelés.

Concernant la distribution, on assiste d'après Vincent Vandenaabeele, à une structuration de la filière avec le rachat de magasins spécialisés par de grandes enseignes telles que Naturalia (Monoprix). Pour Christophe Fertré, les fermetures de magasins spécialisés concernent plutôt des magasins de petites dimensions, alors que ceux qui s'ouvrent ont des surfaces plus importantes. A signaler toutefois la fermeture de Naturéo au Mans. Les magasins spécialisés en réseau, de tailles moyennes, semblent mieux résister. La tendance du marché est difficile à prévoir et les clients de plus en plus exigeants.

Serge Mautouchet confirme une demande des consommateurs pour des produits bio, mais présentant en plus des labels de qualité.

Comptes de résultats 2012

Le compte de résultats 2012 présente un total des produits de 687 328 € au 31 décembre 2012 (contre 780 135 € en 2011). La différence est due principalement à la diminution du recours à la mise à disposition de chargés de missions pour les Groupements d'agriculteurs biologiques ou GAB (44 455 € contre 73 138 € en 2011) et à la baisse des « autres subventions » (0 € en 2012 contre 39 239 € en 2011, principalement du Conseil régional pour le renforcement des GAB), malgré une augmentation des cotisations (70 480 € contre 54 955 € en 2011), notamment des GAB et de la Cotisation volontaire interprofessionnelle (CVI).

Le total des charges s'élève à 682 270 € (contre 748.544 € en 2011). La diminution est due essentiellement à la baisse du poste des salaires (276 736 € contre 301 948 € en 2011) et charges sociales (118 521 € contre 131 994 € en 2011) liées aux mises à disposition aux GAB (3 salariés en 2011 contre un seul en 2012) et à la baisse des engagements à réaliser sur les subventions (21 436 € contre 54 818 € en 2011).

Le résultat 2012 présente un excédant de 5 058 €.

Il est demandé au conseil d'administration d'approuver les résultats des comptes de résultats 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Préparation assemblée générale du 2 avril 2013.

Pour rappel, les postes qui seront à pourvoir lors de la prochaine assemblée générale sont :

Collège « consommateurs » : 5 sortants

Sylvianne Shore (AMAP du gâtinais)
Estelle Touzin (AMAP Terre en Vie)
Eric Belvaux / administrateur suppléant
Michel Deweer (Terre de liens Centre)
Stéphane Merceron (Slowfood Tours Val de Loire) / administrateur titulaire

Collège « distributeurs » : 5 sortants et 1 siège vacant

Philippe Amalvy (Bio Nature et Santé)
Véronique Frelon (BioCité)
Hélène Pietrzak (Estivin Primeurs de Loire)
Nathalie Deshayes (Le Girouet)
Adeline Costa (Mag Fruits) / administrateur titulaire
Yohann Lemaître (Cora Blois 2) [siège vacant]

Collège « institutionnels » : 3 sortants

Joël Prunier (CER France Alliance Centre)
Jacques Auger (CETU Innophyt)
Alain Rézeau (Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire) / administrateur titulaire

Collège « préparateurs » : 2 sortants

Denis Renard (Biocer) / administrateur titulaire
Luc Mary (Sicaba)

Collège « producteurs » : 5 sortants et 1 siège vacant

Bruno Allion (Domaine de Pontcher)
Joël Durand (GAEC Val Pré Vert) / administrateur suppléant
Claude Gaulandeau (EARL Pontijou) / administrateur titulaire
Philippe Riffard (SCA Le biotope) / administrateur titulaire
Vincent Touzeau (SARL Saute-Mouton) / administrateur suppléant
Gilles Guellier (EARL Ferme de la Guilbardière) [siège vacant] .

Ambition Bio 2017

La conférence régionale « agriculture biologique » du 14 mars dernier a permis de finaliser et de valider la contribution régionale, réalisée au travers de la participation des professionnels au séminaire du 19 février dernier et de contributions écrites, pour l'élaboration du plan national « Ambition Bio 2017 ».

L'objectif de doublement des surfaces en agriculture biologique a été fixé pour la région Centre.

Les priorités retenues :

- sensibiliser de nouveaux agriculteurs à l'agriculture biologique en particulier sur les filières prioritaires, par de nouveaux messages, l'accès au foncier et la formation notamment ;
- renforcer l'appui technico économique en lien avec les structures économiques et favoriser la « relocalisation » de la recherche en région ;
- organiser et structurer les filières sur la base du partenariat et de la contractualisation ; favoriser l'organisation des producteurs ; développer les débouchés en impliquant transformateurs et distributeurs ; développer les outils de transformation adaptés ;

- initier une réflexion au niveau territorial avec l'ensemble des acteurs (agriculteurs, distributeurs, transformateurs, artisans, collectivités locales, société civile...) pour le développement de l'agriculture biologique.

Affaire Green Negoce

Au procès correctionnel qui s'est tenu le 8 novembre au Tribunal de grande instance (TGI) de Tours, il a été requis 1 an d'emprisonnement avec sursis et 30 000 € d'amende à l'encontre de M. De Lovinfosse, 10 mois d'emprisonnement avec sursis et 15 000 € d'amende à l'encontre de M. Vandendriessche et 6 mois d'emprisonnement avec sursis et 6 000 € d'amende à l'encontre de M. Michaux.

Sachant que toutes les parties (y compris le parquet) ont fait appel du jugement rendu par le TGI de Tours, la Cour d'appel (CA) d'Orléans va être amenée à rejurer intégralement l'affaire. A l'issue de la procédure d'appel, les condamnations pénales et civiles des trois prévenus pourront être soit moins importantes, soit plus importantes.

Les sommes que Messieurs Vandendriessche et De Lovinfosse ont été condamnés à verser, notamment à Bio Centre, au titre de dommages-intérêts peuvent être remises en cause, d'où l'intérêt de ne pas être absent de la procédure en appel.

Il est donc proposé de maintenir l'appel interjeté et de participer à la procédure devant la CA d'Orléans (en pratique essentiellement, produire des conclusions d'appel pour confirmer les demandes indemnitaires de première instance à l'encontre des trois prévenus, et soutenir lesdites conclusions à l'audience de plaidoirie).

En tant que partie civile dans la procédure de première instance diligentée contre Messieurs Michaux, Vandendriessche et De Lovinfosse, il est proposé d'interjeter appel du jugement correctionnel rendu le 7 février 2013 par le Tribunal de grande instance de Tours (N° minute: 370 MP; N° parquet: 11062) et de donner pouvoir à Monsieur Jean-François Vincent, président, à cette fin, devant la Cour d'appel d'Orléans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Admission de nouveaux adhérents

Les statuts approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2010 spécifient que « les admissions sont soumises à l'approbation du conseil d'administration. » (art.4).

Les acteurs suivants souhaitent adhérer à Bio Centre :

Raison sociale	Ville	Collège	Activité
ASSOCIATION SIERRA	TOURS	Consommateurs	association internationale
MAIRIE DE VILLEBAROU	BLOIS CEDEX	Consommateurs	commune
MAIRIE LE POINÇONNET	LE POINÇONNET	Consommateurs	commune

Il est demandé au conseil d'administration d'approuver ces demandes d'admission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Divers

Partenariat Porc Bio Système U

Après 2 ans de concertation, organisations de producteurs, abatteurs et distributeur ont mis en place un partenariat concrétisé par la création du Groupement d'intérêt économique (GIE) « Les Porcs Bio de France ». Cette structure traite avec Système U des différentes étapes de la commercialisation, de la détermination des prix jusqu'au choix de la gamme et de la qualité gustative des produits. La signature

officielle de cette collaboration a eu lieu sur le stand de l'Agence Bio au Salon de l'agriculture, en présence de Serge Papin président de Système U.

La création d'un GIE regroupant les éleveurs de porcs biologiques des régions Centre, Auvergne, Limousin et Bourgogne est prévue le 5 avril prochain.

SelfBio-Centre

(cf. plus haut 5 Compte-rendu de la réunion du GRAB).

Opération « Du nouveau dans mon assiette ! »

Trois nouvelles communes, Vendôme, Vineuil (Loir-et-Cher) et Courtenay (Loiret), vont formaliser leur engagement dans l'introduction de produits biologiques en signant la charte « Du nouveau dans mon assiette ! ». Ces trois signatures interviendront lors de la semaine du développement durable, du 1^{er} au 7 avril prochains.

BRIO

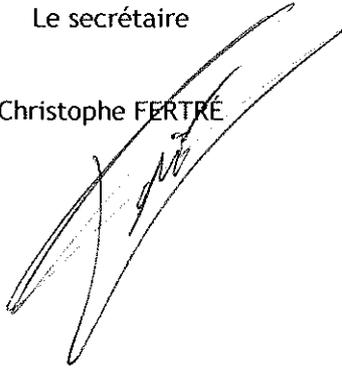
Jean-François Vincent rappelle que BRIO, association regroupant les Interprofessions biologiques régionales (IBR), a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 13 septembre dernier. Il ressort que l'association a souffert d'un manque d'implication des professionnels. Une réunion téléphonique des IBR est prévue afin d'évoquer l'avenir de la collaboration entre régions.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 h 00.

Fait à Blois, le 28 mars 2013

Le secrétaire

Christophe FERTRE



Le président

Jean-François VINCENT

